



Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
 N° TVA : FR35 328069463

NOGAS CARRELAGES
 3 ALLEE DE L ANCIEN CHATEAU

02190 Neufchâtel-sur-Aisne

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/10/2025	F01251000409	411422	F01251000409	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Buzancy					
PJCFC5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	3.75	M3	201.00	753.75	20 %
403	SP CEMEXA	3.75	DO	16.00	60.00	20 %
TI	Transport incomplet	2.25		23.00	51.75	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	3.75	UN	1.50	5.63	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	3.75	UN	2.50	9.38	20 %
552	REP	3.75	UN	1.68	6.30	20 %

Mode de règlement : LCR

Echéance : 15/12/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	886.81 €
Total TVA :	177.37 €
Total TTC :	1,064.18 €
RESTE A PAYER :	1,064.18 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01251000409	F01251000409	31/10/2025	411422	NOGAS CARRELAGES

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 142492 Buzancy						
31/10/2025	003305033	411422	PJCFC5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	3.75	M3
31/10/2025	003305033	411422	552	REP	3.75	UN
31/10/2025	003305033	411422	403	SP CEMEXA	3.75	DO